



SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)** sont convoqués à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le jeudi 3 mai 2018 à 9 h 30** à la salle de conférence de **CRRAE-UMOA** (Versus Bank au Plateau) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée sur l'exercice clos le 31 décembre 2017
2. Lecture et approbation du Rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017
3. Affectation du résultat de l'exercice, fixation de dividendes
4. Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs
5. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
6. Renouvellement de mandat de six administrateurs
7. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires
8. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes suppléants
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Conformément aux dispositions de l'article 32.4 des Statuts de la SAPH, ne seront admis à l'Assemblée générale ordinaire que les actionnaires détenant cinq (5) actions minimum au plus tard au troisième jour ouvrés précédant la réunion de l'Assemblée, à zéro heures, heures locales.

Au jour tel qu'indiqué, Il devra se faire enregistrer muni d'une pièce d'identité à partir de **8 h 00**.

En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir à retirer au siège social de la société ou auprès de la SOGEBOURSE.

Les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique seront tenus à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société, à compter du **19 Avril 2017**.

Le Conseil d'Administration